

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 607

présenté par

M. Salen

-----

**ARTICLE 1ER AA**

Au début de l'alinéa 9, substituer au mot :

« Peut »

le mot :

« Doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble naturel que le Haut Conseil des Territoires soit obligatoirement consulté pour toute politique ou décision pouvant affecter les territoires dans les domaines définis par le présent alinéa.